

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

N°2023-83

Code Postal 13320

Le Maire de la Commune de Bouc Bel Air,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 9 mai 1984 créant un Comité Communal "Feux de Forêts" à BOUC BEL AIR et fixant la composition de ses membres,

Vu le Code de la Sécurité civile, dans ses articles L724-1 et suivants,

Vu la délibération n°22.04.13 en date du 25 avril 2022 portant création de la Réserve Communale de Sécurité Civile.

ARRETE

OBJET :
RESERVE COMMUNALE
DE SECURITE CIVILE

Article Premier : La Réserve Communale de Sécurité Civile de Bouc Bel Air dont la mission est d'apporter son concours au Maire en matière :

- d'information et de sensibilisation du public,
- de débroussaillage,
- d'équipement du terrain,
- de surveillance et d'alerte,
- d'assistance et de secours contre les incendies de forêts (en appui de l'action des Sapeurs-Pompiers et des services forestiers),

est ainsi modifié, à compter du 22 novembre 2023.

Article deux : La nouvelle composition de la Réserve Communale de Sécurité Civile est la suivante :

M. Richard MALLIÉ, Maire, Président,

Par délégation : M. Joseph CASSARO, Adjoint délégué à la Sécurité des personnes et des biens.

Responsable de la Réserve Communale de Sécurité Civile : M. AGNEAU Jean-Paul.

MEMBRES :

BELCHINI Gilbert, BOLOMEY André, BOLOMEY Kévin, BOUQUET Claude, BUSO Romain, CHABRE Patrick, CHEVALIER Gisèle, COROT Pierre, DAVY Loïc, DUPERAT Marie-José, GALBY Angelique, GALTIER Henri, GARBIN Nathalie, GINER René, GUICHARD Jean-Luc, MAISON Gil, MONNIER Wilfrid, MOYA Patrick, PETRUZZELLA Patrick, PIGNOL Micheline, PRONO Francis, SICARD Bernard, TAUREL Luc, VAIARELLO Jean-Paul, VAREINE François.

Article trois : Le siège de la Réserve Communale de Sécurité Civile est fixé en Mairie de Bouc Bel Air.

Article quatre : le présent arrêté annule et remplace tous les précédents.

Article cinq : Le présent arrêté sera notifié :

- au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- au Commandant des Sapeurs-Pompiers de Gardanne,
- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouc Bel Air,
- au Directeur Départemental de l'Agriculture à Marseille,
- au Chef de Centre de l'O.N.F. sous couvert du Directeur Régional de l'O.N.F. à Aix-en-Provence,
- au Président de la Réserve Communale de Sécurité Civile de la Commune de Bouc Bel Air,
- Ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet, d'Aix-en-Provence.

Fait à BOUC BEL AIR le, 22 novembre 2023


Richard MALLIÉ,
Maire.



Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le :